

Note sur le réseau d'enseignement français à l'étranger à l'attention des candidats à l'élection présidentielle

Le réseau des lycées français à l'étranger est un outil efficace de la présence française à l'étranger, à plusieurs titres :

- il est indispensable pour les familles expatriées mobiles à l'étranger et pour les familles françaises installées durablement dans des pays où le système éducatif local pose problème en termes de qualité ou d'accès;
- il est déterminant pour le rayonnement de la France par le biais d'établissements scolaires qui sont des références dans chaque pays et qui contribuent au développement de liens privilégiés avec la France pour les futures élites locales qui les fréquentent. Notre réseau d'enseignement français à l'étranger est un formidable moyen de transmission de la culture française, de notre savoir et de nos valeurs républicaines.
- le Réseau est reconnu en matière de performance pédagogique, que ce soit par les résultats au baccalauréat ou l'accès des élèves à des universités prestigieuses dans le monde.

La croissance du nombre d'élèves depuis 2010 (+ 14% avec 336 000 élèves scolarisés à la rentrée 2015/2016) démontre l'attractivité du réseau qui regroupe 495 établissements sous 3 formes juridiques différentes :

- les Etablissements à Gestion Directe (démembrement de l'AEFE) et les établissements conventionnés (structures de droit privé la plupart du temps à gestion parentale bénévole) représentent le cœur du réseau AEFE par une implication plus ou moins directe de l'Etat Français via l'AEFE (sous tutelle du MAEDI);
- les établissements partenaires sont simplement homologués par l'Education Nationale pour dispenser les programmes français et bénéficient d'un support pédagogique en formation continue en contrepartie du versement d'une contribution. Parmi eux, le réseau de la Mission Laïque Française constitue le deuxième acteur majeur de l'enseignement français à l'étranger.

La croissance du réseau n'est toutefois pas homogène. Les contraintes budgétaires limitent l'évolution des EGD et des conventionnés (+ 9,4% d'élèves entre 2010 et 2016), alors que les établissements partenaires connaissent une plus forte croissance (+20,6% d'élèves sur la même période). En 2015/16, 42,3% des élèves sont scolarisés dans un établissement partenaire, ils représentaient 39,9% en 2010.

L'objectif assigné à l'AEFE est de privilégier les zones de croissance des communautés françaises expatriées et les territoires prioritaires pour notre diplomatie. Dans un contexte de contrainte budgétaire, cela se traduit par une diminution de l'offre dans des pays d'implantation historique (notamment Afrique) se traduisant par des fermetures de postes d'enseignants titulaires, voire de filières.

Au regard des enjeux, le dispositif est peu coûteux pour l'Etat français qui continue à en diminuer la dotation (475 M€ prévus au Budget initial 2017 (dont 101,2 M€ d l'aide à la scolarité). Avec une subvention à l'AEFE de 388 M € en 2016 (hors bourses du programme 151), l'Etat ne participe qu'à environ 37% du coût de fonctionnement du réseau EGD et conventionnés (pensions civiles incluses pour 120M€).

Il faut noter que la stabilisation de la dotation de l'AEFE au budget initial 2017 masque une diminution des ressources disponibles pour le fonctionnement du réseau qui se traduit par un déficit d'exploitation d'environ 20 M€, couvert par des ponctions sur les fonds de réserve.

La baisse de l'engagement de l'Etat ne remet donc pas seulement en cause la capacité de développement à moyen terme de l'AEFE mais sa capacité à assurer une gestion équilibrée à court terme.

Les familles assurent donc la grande majorité du financement du réseau avec une moyenne de 63%. A cela s'ajoute l'engagement bénévole des parents d'élèves qui assurent la gestion des établissements conventionnés et en assument la responsabilité juridique, financière et fiscale. Sans eux le réseau n'existerait pas.

Les familles ont également des attentes fortes en terme d'offre pédagogique. Je veux souligner l'importance d'un enseignement français rénové, bienveillant, accueillant la diversité des élèves, puisant largement dans les ressources numériques, et international, à la fois bilingue et plurilingue. L'ouverture de classes technologiques ou professionnelles, à coût moindre, s'appuyant aussi sur des ressources humaines localisées (entreprises françaises) valoriserait les compétences et la réussite de tous.

Les problématiques

1. La baisse de la dotation de l'Etat limite les moyens d'un réseau qui doit rester attractif.

Le désengagement de l'Etat a entrainé une hausse de frais de scolarité, hausse qui varie en fonction du statut de l'établissement et du contexte spécifique de chacun. On observe dans les 10 dernières années un rattrapage conséquent en Afrique (l'AEFE ayant mis une forte pression sur les comités de gestion) et plus modéré (en valeur absolue) au Maroc et en Tunisie. Mais dans tous les cas, les capacités contributives des familles traditionnellement dans le réseau ont atteint leur maximum. Nous

nous heurtons donc à un réel problème de financement quand les deux seules parties contributives ne peuvent assurer le financement de la croissance (voire même de l'existant).

Pour de nombreuses familles, la scolarisation de leurs enfants dans le réseau est un investissement humain, culturel et financier majeur sur le long terme (on rentre à l'école pour 15 ans) qui ne doit pas être remis en cause par des décisions budgétaires de court terme.

La gestion du réseau d'enseignement français à l'étranger ne peut donc pas se résoudre à une simple équation budgétaire quand le montant moyen investit par élève par l'Etat Français est de 1 400 € / an (subvention AEFE + bourses / nb élèves 2015/2016).

Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui en situation de réelle concurrence dans de nombreux pays. Les familles font de plus en plus un calcul coût / avantage basé sur la qualité de l'enseignement, le positionnement international de la pédagogie et la qualité des infrastructures. et notre vivier de recrutement se déplace vers des familles dont le premier critère n'est pas forcément celui de la culture française mais celui de la qualité de l'enseignement reçu et des opportunités qu'il offre pour leurs enfants. Croire que nous disposons d'une *clientèle* captive serait une erreur.

La contrainte budgétaire présente un fort risque de réduction de nos avantages comparatifs par rapport aux écoles concurrentes.

2. Le statut actuel de l'EGD, facteur de blocage

Les Etablissements à Gestion Directe sont des démembrements de l'établissement public AEFE et à ce titre sont contraints dans leur fonctionnement. En particulier, le plafond d'emplois auquel ils sont soumis les empêche de recruter des personnels locaux alors même que ceux-ci sont payés sur ressources propres de l'établissement (les frais d'écolage).

L'agrégation des comptes des EGD au sein de l'AEFE, pose aujourd'hui suffisamment de problèmes pour que l'on puisse s'interroger sur sa pertinence.

3. Les différents statuts de personnels

3 statuts de personnels coexistent au sein du réseau (sauf aux USA pour cause de règles sur la discrimination), les expatriés, les résidents et les recrutés locaux, les deux premiers étant régis par le décret 2002-22. Là encore c'est une situation génératrice de blocage et de confusion.

- Quelle est la légitimité de la *distinction expatriés / résidents* si ce n'est le montant des indemnités puisque théoriquement le personnel résident n'a pas de droit acquis à l'inamovibilité ?
- Comment gérer le *plafonnement de l'ISVL* au sein d'une enveloppe monde ?

La masse salariale des personnels détachés par l'AEFE dans les EGD et les conventionnés est directement gérée par l'AEFE et toutes ses composantes (traitement, indemnités, ISVL, pension civile) s'agrègent au sein de la comptabilité de l'AEFE même s'ils sont pris en charge à 100% par les frais de scolarités. C'est le cas de l'ISVL dont l'enveloppe contrainte au niveau mondial est un facteur de blocage pour de nombreux établissements qui ne sont pas suffisamment attractifs pour les personnels.

- Que penser du statut de "résident à recrutement différé" qui peut mettre en difficulté certaines APE gestionnaires ?

Pour bénéficier du statut de résident, les titulaires sont obligés de se mettre en disponibilité de la fonction publique pendant 3 mois pour être préalablement embauchés par les établissements conventionnes comme recrutés locaux. C'est une situation juridique qui présente des risques pour les APE gestionnaires employeurs (avantages versés à des fonctionnaires, respect de la fiscalité etc...) et une rupture de carrière pour le fonctionnaire.

- Comment faire face aux refus de détachement des académies, contraintes par la pénurie d'enseignants et dont les répercussions sont mortifères dans le réseau ? (Le nombre de refus effectifs pour la rentrée 2016-17 a finalement été limité, mais le problème de fond demeure).

4. La consolidation du partenariat parents d'élèves / AEFE

La gestion parentale des établissements conventionnés a fait ses preuves et le succès du réseau. Les comités de gestion et leur fédération (la FAPEE) sont des bénévoles attentifs à la bonne gouvernance dans une fixation commune des objectifs et l'évaluation des résultats et qui doivent être reconnus comme des partenaires à égalité avec l'AEFE.

Les parents gestionnaires s'engagent bénévolement au service de la communauté et supportent des responsabilités importantes dans les domaines juridiques et financiers. La reconnaissance effective de leur autonomie de gestion et de décision est encore trop faible et démotive de nombreux parents.

Les propositions de la FAPEE

- 1. Donner au réseau d'enseignement français à l'étranger les moyens budgétaires en rapport avec les objectifs qui lui sont assignés. Une implication du Ministère de l'Education Nationale dans la prise en charge des pensions civiles serait une bouffée d'oxygène importante pour l'AEFE, sachant que les partenaires qui ont des personnels détachés en sont exemptés. L'implication du MEN dans le financement de l'enseignement à l'étranger assurerait une cohérence plus grande cohérence entre les annonces nationales de priorité à l'éducation et leur répercussion sur le réseau à l'étranger.
- 2. Favoriser les synergies par le biais de mutualisation de moyens et de ressources avec les systèmes scolaires des pays de l'Union Européenne
- **3. Unifier les statuts des personnels expatriés et résidents**, dans la lignée des recommandations des rapports parlementaires ou de la Cour des Comptes des dernières années
- **4. Prévoir la possibilité de détachement direct d'enseignants** auprès des établissements scolaires comme c'est le cas à la Mission Laïque Française.
- 5. Former pleinement les personnels en recrutement local à la pédagogie française et labelliser ces compétences acquises par des certifications diplômantes.

- 6. Rationaliser la gestion de l'ISVL par une gestion autonome au niveau des établissements et en intégrant dans l'assiette les éléments annexes de rémunération déjà consentis localement afin de tenir compte du différentiel réel de coût de la vie.
- 7. Faire évoluer le statut de l'EGD vers plus d'autonomie budgétaire et de décision avec au minimum le déblocage des contraintes de gestion sur les éléments de coûts financés sur ressources propres.
 - Créer un Comité Stratégique au niveau de l'établissement associant la communauté scolaire avec une participation significative des parents d'élèves et des personnalités de la société civile. Ce Comité Stratégique devra avoir une place reconnue dans les processus de décision et le pilotage.
- 8. Associer l'ensemble de la communauté scolaire à une réflexion stratégique sur l'évolution du réseau. Au niveau de zones géographiques (ou pays) par la réactivation ou la mise en place de Plans Ecoles par zone géographique, puis à un niveau macro au sein d'un Comité Stratégique qui doit avoir une vision globale de l'ensemble du réseau (AEFE et MLF).
- 9. Mieux reconnaître et consolider le partenariat comités de gestion / AEFE dans le cadre des établissements conventionnés, notamment par la confirmation du partage des responsabilités entre les partenaires.
- **10. Valoriser la dimension internationale de l'enseignement français** dont les sections internationales sont un des éléments les plus probants.

